

Type 2 : Pratique accompagnée	
Degrés	4 ^e année et 3 ^e degré
À qui s'adresse ce type de stage	Ce type de stage est proposé aux élèves qui ont déjà fait un premier choix de parcours formatif. Il intervient généralement lorsque les jeunes ont acquis une partie des compétences et savoirs liés à un métier précis. Le stage doit leur permettre de découvrir le milieu professionnel de manière concrète, d'en observer son organisation, ses exigences et de tester en direct les premiers acquis de leur formation. A ce stade, il ne faut pas attendre des jeunes concernés une grande productivité. Toutefois, il est souhaité qu'ils soient intégrés dans une équipe de travail.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir le monde professionnel, ses potentialités en termes de métiers à l'œuvre et ses contraintes • Confirmer leur choix professionnel. • Approfondir leur projet de formation. • Mobiliser les compétences acquises à l'école en participant au processus de production.
Durées	<p>4^e → 4 semaines max. 5^e et 6^e → min: 4 s. / max: 15 s.</p> <p>7^e → min: 4 s. / max: 12 s.</p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • La présentation de l'entreprise et sa visite. • L'identification des différents métiers à l'œuvre au sein de l'entreprise et de leur rôle dans le processus de production. • La communication, en dialogue avec un professionnel, d'une méthode d'exécution d'une tâche de production en respectant les contraintes liées à la sécurité et à l'ergonomie, notamment. • L'observation de la réalisation par un professionnel de tâches de production. <p>La réalisation, sous la supervision étroite d'un professionnel, de tâches de complexité croissante en relation avec le programme d'études.</p>
Forme d'engagement de l'entreprise	<p>Une convention de stage lie l'école, l'élève (ou ses responsables légaux si celui-ci est mineur) et le milieu professionnel. Cette convention fixe les droits et devoirs des parties concernées. L'établissement scolaire peut fournir, sur demande, le modèle de convention, tel que fixé par le Gouvernement.</p> <p>La relation entre l'école, le stagiaire et le milieu professionnel est formalisée dans un carnet de stage. La supervision de ce carnet de stage est effectuée à la fois par le tuteur en entreprise et le maître de stage.</p>
Attentes vis-à-vis de l'entreprise	<p>Les stagiaires sont placés sous la responsabilité du milieu professionnel qui les accueille. Chaque stagiaire est plus étroitement encadré par un tuteur désigné par le milieu professionnel au sein de son personnel. Un descriptif de la fonction de tuteur en entreprise a été établi après concertation avec le Conseil économique et social de la Région wallonne et le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale. (<u>Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la définition du profil de fonction des tuteurs en entreprise A.Gt 16-12-2015 M.B. 29-01-2016</u>)</p> <p>Les divers engagements de l'entreprise sont définis explicitement dans la convention de stage qui sera signée par l'entreprise, l'école et le jeune (le cas échéant, ses responsables légaux).</p>
Attentes vis-à-vis de l'école	<p>Pour chaque stagiaire, l'école désigne un maître de stage unique qui est le seul interlocuteur du milieu professionnel, en dehors du chef d'établissement ou de son délégué. L'école s'engage notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préparer l'élève au stage et aux obligations et responsabilités qui y sont attachées ;

	<ul style="list-style-type: none"> • assurer une formation préalable au stage qui prépare l'élève à en tirer les meilleurs bénéfices et s'assurer que l'élève a acquis les compétences de base qui lui permettent de tirer les meilleurs bénéfices du stage ; • assurer le suivi du stagiaire en établissant un lien régulier avec le milieu professionnel pour vérifier que le stage se passe dans de bonnes conditions ; • intervenir en cas de problème (absentéisme, comportement non- adéquat, problèmes divers). <p>Les divers engagements de l'école sont définis dans la convention de stage.</p>
Attentes vis-à-vis du jeune	<p>Les divers engagements du jeune sont définis dans la convention de stage. Il y est précisé que le jeune doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se conformer au règlement en vigueur dans le milieu professionnel et aux dispositions dictées par des impératifs de sécurité ; • respecter les horaires du stage, respecter les personnes en charge de sa guidance, se montrer actif et responsable ; • ne pas dévoiler les informations à caractère confidentiel dont il aurait eu connaissance lors de son stage et remettre au milieu professionnel, à la fin du stage, tout document, matériel ou équipement mis à sa disposition au cours du stage ; • informer le maître de stage de tout problème de nature à influencer le bon déroulement du stage ; • être toujours en possession de son carnet de stage ; • demeurer toujours sous la guidance du tuteur ou d'un membre du personnel qualifié.
Degré d'autonomie	Modéré
Prise en charge	Milieu professionnel
Horaires	<p>Horaire du milieu professionnel</p> <p>Stages autorisés pendant les congés scolaires</p> <p>(décision du Conseil de classe)</p>
Aspects financiers	<p>Stage gratuit sans rémunération</p> <p>(indemnités pour frais réellement exposés et libéralités possibles dans le respect de la loi sur le travail – A mentionner dans la convention de stage)</p>
Suivi assuré par l'école	Au moins 2 fois par semaine sous forme de visites, appels téléphoniques, courriels...
Types d'évaluation dans l'école	<p>Formative et/ou certificative (en collaboration avec le milieu professionnel)</p> <p>L'évaluation peut être réalisée sur le lieu de stage !</p>